

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel et des Congrès - 9 Boulevard du Collège - 71 600 PARAY-LE-MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 8 avril 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_036 - RESSOURCES HUMAINES MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique précise que les emplois d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre sont créés par son organe délibérant.

Il en résulte qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes.

Ainsi, il est proposé d'apporter les modifications suivantes à compter 1^{er} juillet 2025, pour donner suite aux avancements de grade et réussite aux concours :

- Modification d'un poste sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, sur l'ensemble du cadre d'emplois des rédacteurs,
- Suppression de deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création de deux postes sur l'ensemble du cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet,
- Modification d'un poste d'adjoint technique à temps complet sur l'ensemble du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet (10.5/16^{ème}),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date 27 mars 2025,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 4 avril 2025,

Considérant la consultation du Conseil des Maires du 31 mars 2025,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- De modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juillet 2025, comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DIRECTION/ SERVICE	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	CADRE D'EMPLOIS	GRADES
EMPLOI CRÉÉ				
Service Commun (2 postes)	B	TC	Rédacteur	Rédacteur Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe
Conservatoire à rayonnement intercommunal	A	10,5/16	Professeur d'Enseignement Artistique	Professeur d'Enseignement Artistique
EMPLOIS MODIFIÉS				
Ressources et Administration	B	TC	Rédacteur	Rédacteur Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe
Service Technique	C	TC	Adjoint technique	Adjoint technique Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe
EMPLOIS SUPPRIMÉS				
Service Commun (2 postes)	C	TC	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe

- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique. Ils recevront une rémunération mensuelle calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement. Le régime indemnitaire instauré au sein de la collectivité est applicable.

- D'inscrire les crédits correspondants au budget, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Bérénice PORTIER
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Chantal CHAPPUIS à Guillaume CHAUVEAU, Jean-Bernard DESCHAMPS à Philippe DUMOUX, Thierry DESJOURS à Cédric FRADET, Nicole GEORGES à Magali DUCROISSET, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Emmanuel REY à Cyrille DUCERF, Jean-Marc NESME à Michel TRAVELY, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Céline BIJON, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 14 avril 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais